

80's Roller's

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 euros
Siège social : 60 rue François 1er
75008 PARIS
944 304 278 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DE LA DÉCISION DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 23 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 23 juin,
A 9 heure,
Au siège social,

La soussignée Aurélie HUDRY,
Demeurant 31 chemin du Rhône, logement 1, immeuble DACOSTA, 01300 VIRIGNIN,

Propriétaire de la totalité des 10 parts sociales de 0,10 euros composant le capital social de la Société « 80's Roller's »,

Associée Unique et seule gérante de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social de 60 rue François 1^{er}, 75008 PARIS à **Rue Denis Papin, Zone Industrielle de Coron, 01300 BELLEY**, et ce avec effet à compter du **23 juin 2025**.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : Rue Denis Papin, Zone Industrielle de Coron, 01300 BELLEY"

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

**L'Associée Unique
Aurélie HUDRY**